ATTESTATION DE DÉLIVRANCE DE L'INFORMATION DONNÉE À SON CONJOINT COMMUN EN BIENS SUR LES CONSÉQUENCES DES DETTES CONTRACTÉES DANS L'EXERCICE DE SA PROFESSION SUR LES BIENS COMMUNS

A remplir par le commerçant

Je soussigné(e),

Nom : ABDALLAOUI
(pour les femmes, nom de jeune fille suivi du nom d'épouse)

Prénoms : MoRamaed

Date de naissance : 16/02/1983

Lieu de naissance : Algerie - el oued
Ville + Département (et Arrondissement pour PARIS LYON ou MARSEILLE) ou Pays

déclare sous ma responsabilité, conformément à l'article R. 123-121-1 du code de commerce, avoir informé mon conjoint M./Mme :

Ghemari Merien
Nom et prénoms du conjoint

avec lequel/laquelle je me suis marié(e) sans contrat de mariage (1) ou bien avec un contrat de mariage qui prévoit des biens communs aux époux, sur les conséquences des dettes contractées dans l'exercice de ma profession sur ces biens communs.

Fait à Avignon

Le 29/01/2026

Signature

(1) La mention relative à l'absence de contrat de mariage ne signifie pas que le régime légal français est applicable.

« Art. R. 123-121-1. - Sous sa responsabilité, la personne physique dépose dans les formes prévues à l'article R. 123-102, lors de sa demande d'immatriculation, une attestation de délivrance de l'information donnée à son conjoint commun en biens sur les conséquences des dettes contractées dans l'exercice de sa profession sur les biens communs, établie conformément à un modèle défini par arrêté du garde des sceaux, ministre de la justice. »